

**Cour  
Pénale  
Internationale**

---

**International  
Criminal  
Court**

**PRESTATION DE SERMENT DU  
PROCUREUR ADJOINT DE LA CPI**

**Par Bruno Cathala**  
**Greffier de la Cour pénale internationale**  
(Version française – Originellement prononcé en Français)

**La Haye, 1<sup>er</sup> novembre 2004**

Messieurs le Président,

Mesdames de la Cour,

Mesdames et Messieurs les juges,

Madame et Messieurs les Procureurs,

Messieurs les Greffiers,

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée des Etats parties,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de m'adresser à vous, Madame, et de vous adresser officiellement au nom du Greffe et en mon nom propre, mes plus vives félicitations, pour votre élection en qualité de Procureur adjoint chargé des poursuites de la Cour pénale internationale.

Je salue votre arrivée d'autant plus que le présent rituel - la cérémonie d'installation d'un procureur adjoint - vient parachever une étape pour en ouvrir une autre.

En ayant choisi de répondre à cette aventure qu'est la Cour pénale internationale, vous arrivez en effet au moment où cette nouvelle juridiction entre de plein pied dans sa phase judiciaire. La CPI est, à plus d'un titre, un nouvel animal international, parce que son mode de fonctionnement est judiciaire et donc que son indépendance doit être constamment garantie et affirmée. Il y va de sa crédibilité.

A ce titre votre expertise et votre expérience, vous qui avez participé aux premiers balbutiements devant aboutir aux bases fondatrices de cette Cour et servi la justice tant au niveau national qu'international, vont nous être essentielles car les situations que nous allons avoir à gérer sont en réalité totalement nouvelles et requièrent de notre part à tous une bonne dose d'initiative et d'inventivité.

Comme je l'ai maintes fois souligné, et comme le révéleront probablement les prochaines semaines, de nombreuses questions pratiques devront encore être résolues. La méthode du Greffe est de chercher à les approcher dans le cadre d'un travail pragmatique en commun et dans un cadre institutionnel garantissant le respect des responsabilités des uns et des autres.

Car l'enjeu qui est le nôtre aujourd'hui est de bâtir une institution, une Cour pénale internationale, qui diffère des autres juridictions pénales internationales existantes, notamment en raison de son caractère permanent. Nous avons donc la responsabilité collective de construire une organisation tournée vers l'avenir tout en ne perdant pas de vue les valeurs et principes qui doivent sous-tendre la mission d'une institution de type judiciaire. Ensemble, notre action doit donc servir la Cour afin qu'elle puisse, au-delà de nos personnes, remplir les missions qui lui sont assignées par le Statut.

Vous avez, de par votre riche parcours, une connaissance fine des responsabilités qui vous incombent pour exercer un métier si exigeant. Soyez d'ores et déjà assurée, Madame, que le Greffe vous apportera son entier soutien comme il le fait déjà vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de cette Cour, afin de permettre à cette dernière d'être en mesure de rendre une justice qui tienne véritablement et effectivement compte des droits de la défense, des droits des victimes et qui garantisse notamment la réalité des principes gouvernant un procès équitable. Pour ce faire, notre travail devra prendre en considération les différents participants à la procédure.

S'agissant de la défense, le Greffe s'est attaché dans le dialogue qu'il a mené, et qu'il continue de mener avec les associations d'avocats, à faire notamment porter l'accent sur la nécessité d'une réelle interaction avec le Bureau du Procureur afin d'assurer un déroulement des procès sans anicroche. A titre d'exemple, la mise en œuvre déterminée de la norme 26 du Règlement de la Cour relative à la gestion informatique devrait-elle faciliter la communication entre la défense et le bureau du Procureur, et ainsi permettre de dépasser les problèmes liés à l'éloignement en limitant les délais de procédure.

Quant aux victimes, comme vous le savez, la division qui en a la charge au sein du Greffe veillera avec votre concours à concevoir leur protection, à faciliter leur participation au procès et à leur permettre d'exercer leur droit à réparations.

L'ensemble de ces responsabilités implique là encore de la créativité et de la coordination entre le Greffe et les responsables du Bureau du Procureur en charge de ces questions. Repérer qui sont les victimes, quels sont les traumatismes dont elles souffrent, établir un dialogue adéquat avec leurs représentants légaux feront certainement partie de vos préoccupations. Vos connaissances seront de ce chef essentielles.

Cette coopération devra également porter sur les témoins, car tant d'un point de vue opérationnel que sur le plan de la sécurité, il nous faut être certains que nos actions respectives soient planifiées en commun.

Je ne doute pas non plus que vous accorderez l'importance qu'il se doit à la situation des détenus et que l'approche que vous en aurez ne fera que renforcer le souci d'impartialité d'une Cour qui respecte le principe des délais raisonnables.

Outre vos qualités de juriste, votre nouvelle responsabilité va faire appel à votre expérience de gestionnaire, non seulement dans l'administration d'un budget mais également dans la direction d'hommes et de femmes. Vous pouvez là aussi compter sur nous pour vous y aider. Nous sommes très attachés à ce que les personnels travaillant à la Cour le fassent dans un environnement sécurisant. La future création d'une association représentative des personnes travaillant à la Cour est à ce titre une excellente démarche et le Greffe soutient cette initiative. Nul doute qu'avec votre arrivée une telle structure trouvera à s'enrichir.

Lastly, Madam Deputy Prosecutor, I would also like to briefly address you in English, a language you also

master. I am delighted to have you on board and I look forward to working with you. I am confident that the cooperation between our services will be of great benefit for the Court.